SYNTHÈSE

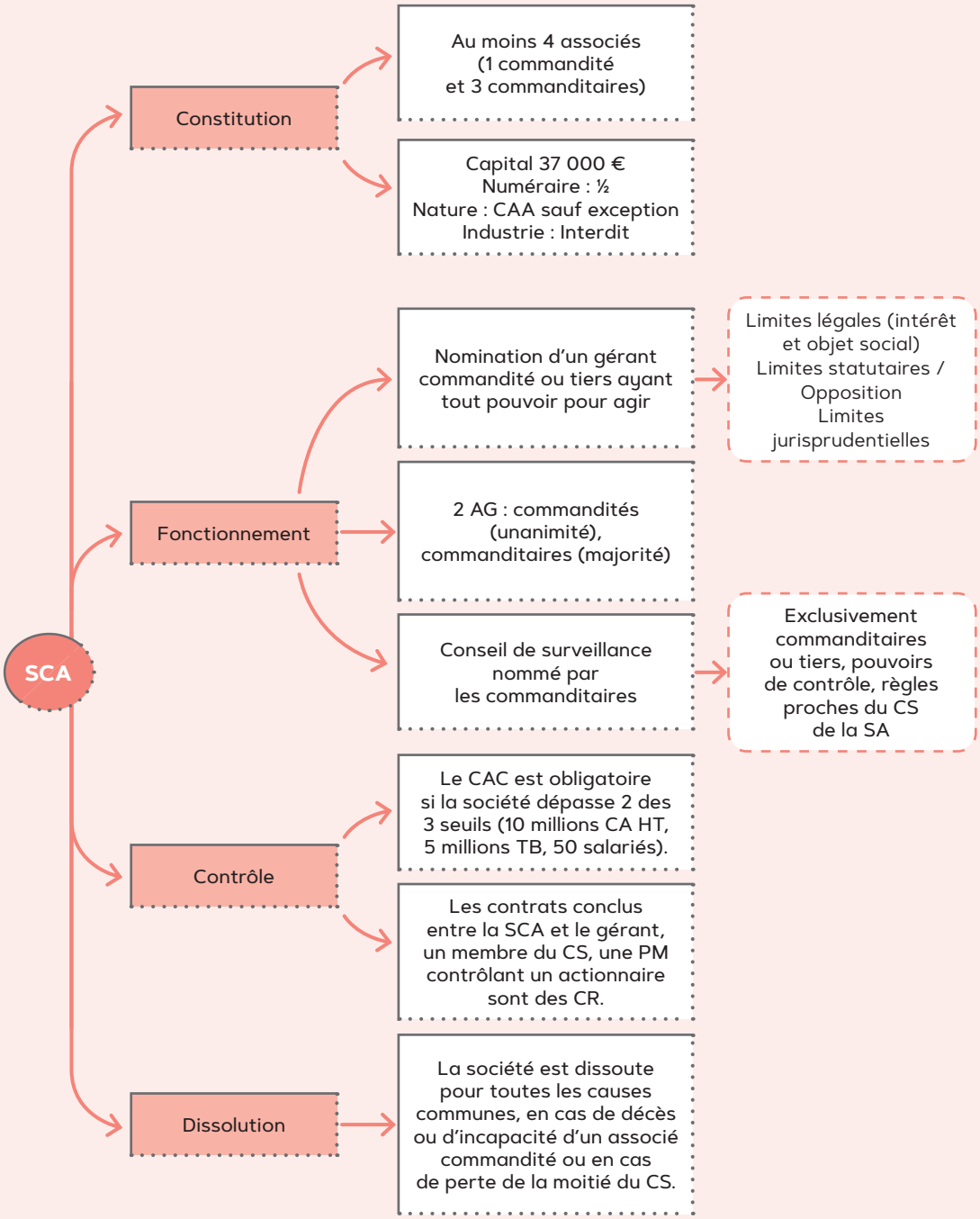
SCA
Constitution
Au moins 4 associés (1 commandité et 3 commanditaires)
Capital 37 000 €
Numéraire : ½
Nature : CAA sauf exception
Industrie : Interdit
Fonctionnement
Nomination d'un gérant commandité ou tiers ayant tout pouvoir pour agir
Limites légales (intérêt et objet social)
Limites statutaires / Opposition
Limites jurisprudentielles
2 AG : commandités (unanimité), commanditaires (majorité)
Conseil de surveillance nommé par les commanditaires
Exclusivement commanditaires ou tiers, pouvoirs de contrôle, règles proches du CS de la SA
Contrôle
Le CAC est obligatoire si la société dépasse 2 des 3 seuils (10 millions CA HT, 5 millions TB, 50 salariés).
Les contrats conclus entre la SCA et le gérant, un membre du CS, une PM contrôlant un actionnaire sont des CR.
Dissolution
La société est dissoute pour toutes les causes communes, en cas de décès ou d'incapacité d'un associé commandité ou en cas de perte de la moitié du CS.